

Paris, le 22 janvier 2024



COMMUNIQUE DE PRESSE

Coactis Santé propose une SantéBD pour expliquer le dépistage du cancer du col de l'utérus

À l'occasion de la 17ème semaine européenne de prévention du cancer du col de l'utérus, qui a lieu du 23 au 29 janvier 2024, Coactis Santé rappelle l'importance du dépistage pour toutes les femmes. Il est essentiel de s'informer sur les causes de cette maladie et les modalités du dépistage. En France, si on compte 3 000 nouveaux cas de cancers du col de l'utérus chaque année, on dénombre malheureusement 1 100 décès.



Après plusieurs publications sur le cancer, l'association Coactis Santé a publié en 2022 une nouvelle SantéBD sur le dépistage du cancer du col de l'utérus en collaboration avec l'Institut national du cancer (INCA). Un outil pédagogique, gratuit, pensé pour les personnes en situation de handicap mais utile à tous : patients, aidants, professionnels de santé, femmes en situation de précarité...

Une BD qui explique avec des mots simples le cancer du col de l'utérus

Le cancer du col de l'utérus est une maladie qui peut avoir de graves conséquences si elle n'est pas détectée à temps. Il s'agit d'une tumeur maligne qui se développe à partir des cellules du col de l'utérus. Le facteur de risque principal est la présence prolongée du papillomavirus au niveau de ce col.

Le col de l'utérus est la partie étroite et inférieure de l'utérus reliant le corps de l'utérus au vagin chez la femme. Il est constitué de deux parties : l'endocol du côté du corps de l'utérus et l'exocol du côté du vagin. Presque tous les cancers du col de l'utérus sont des carcinomes, c'est-à-dire des cancers qui naissent au niveau de la couche superficielle de la muqueuse tapissant le col.

Près de 3 000 cas de cancers du col utérin sont diagnostiqués chaque année en France. Plus le diagnostic est précoce, meilleure sera la guérison de la maladie. Mais malgré tous les efforts de prévention, il y a en France plus 1 100 femmes qui décèdent chaque année de ce cancer.

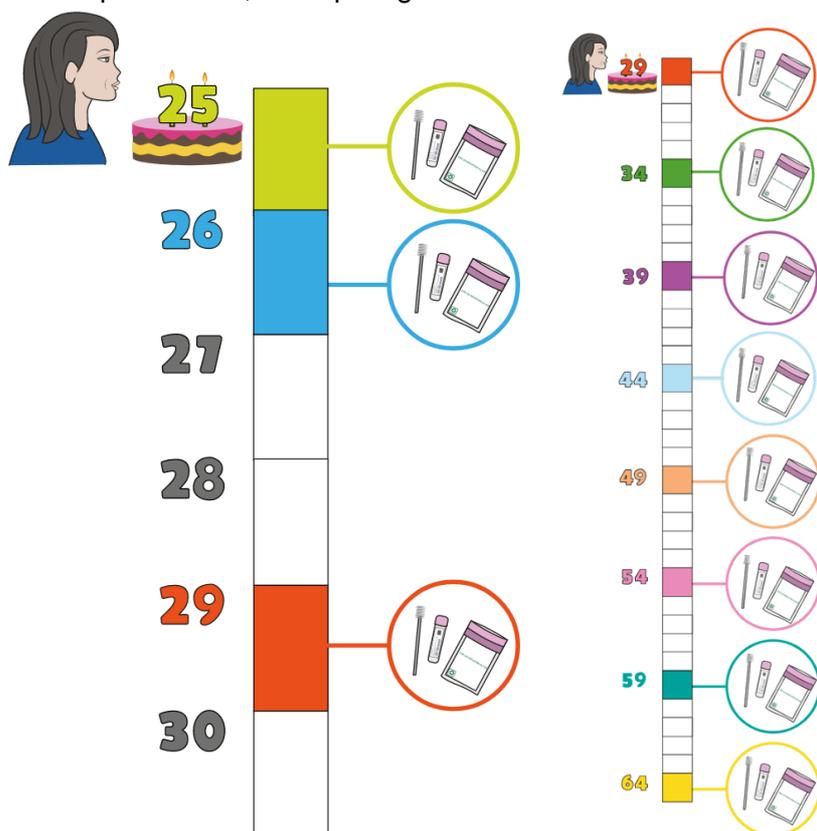
Un outil qui rappelle les mesures de protection et les modalités de dépistage

75 % des femmes ont moins de 65 ans au moment du diagnostic. Dans cette SantéBD rédigée avec la méthode FALC (Facile-à-lire-et-à-comprendre), il est rappelé comment faire pour se protéger et pour dépister le cancer du col de l'utérus : en se faisant vacciner tout d'abord et en pratiquant un dépistage régulier.

Comme l'explique la BD, le "papillomavirus" ou "HPV" est un microbe qui peut être à l'origine du cancer du col de l'utérus mais aussi d'autres cancers comme les cancers du pénis, de l'anus ou encore de verrues génitales. Il peut se transmettre par simple contact au niveau des parties génitales, le plus souvent lors de relations sexuelles. Le **vaccin contre le papillomavirus est conseillé aux garçons comme aux filles** de 11 à 14 ans avant le début de la vie sexuelle. Cependant, la BD précise qu'on peut se faire vacciner jusqu'à 19 ans.

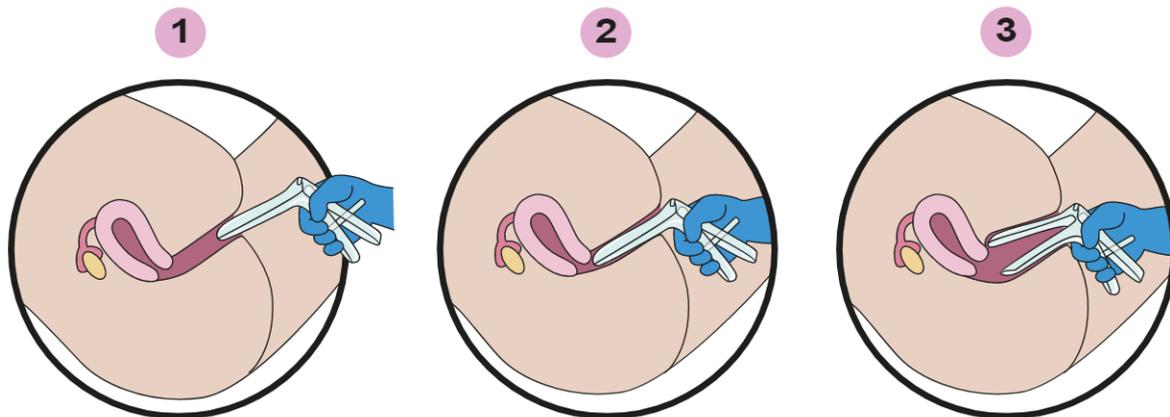
Longtemps appelé "frottis", **le dépistage doit être réalisé à différentes étapes de la vie d'une femme entre 25 et 65 ans :**

Un premier dépistage est conseillé à 25 ans, un autre 1 an plus tard puis tous les 3 ans jusqu'à 29 ans et par la suite, un dépistage est recommandé tous les 5 ans.



©SantéBD

Contrairement aux idées reçues, il est aussi indiqué que **le dépistage peut se faire chez son gynécologue, son médecin traitant, sa sage-femme ou dans un laboratoire directement.**

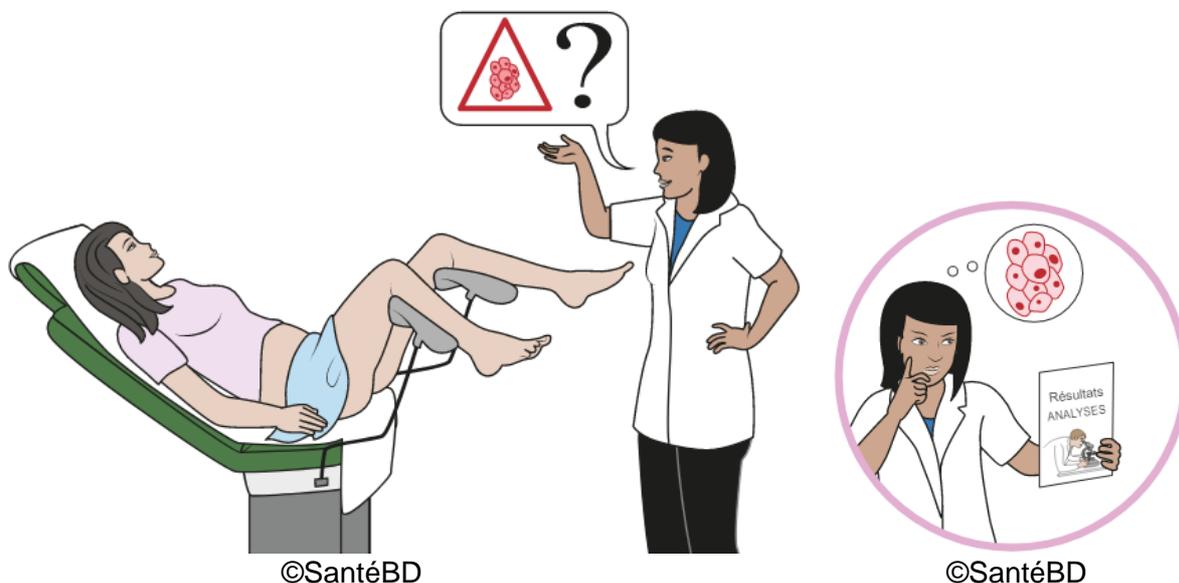


©SantéBD

SantéBD décrit **étape par étape** la réalisation du dépistage afin que la patiente soit prévenue et puisse donner son consentement : introduction du spéculum dans le vagin, prélèvement, récolte et envoi au laboratoire du tube pour faire une analyse.

En cas de détection d'une anomalie lors de l'analyse, la BD explique que le docteur recontacte le patient et l'oriente vers un spécialiste.

Un outil pour agir, informer et prévenir qui s'inscrit dans la stratégie de l'OMS



©SantéBD

©SantéBD

Avec cette publication, l'association Coactis Santé, qui agit pour favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de handicap, entend **contribuer à cette prévention essentielle du cancer du col de l'utérus et à l'augmentation de la participation à ce dépistage notamment avec un nouvel outil** informatif, personnalisable, rédigé en FALC et accessible à tous.

À travers près de 80 thèmes de santé, les outils SantéBD facilitent la préparation des rendez-vous médicaux, l'acceptation des soins, la compréhension des messages de prévention et le dialogue entre le patient et le soignant. Conçus en prenant en compte les

besoins des personnes en situation de handicap, ils ont une vocation d'accessibilité universelle.

« L'accessibilité aux dépistages, pour les populations les plus vulnérables, est une préoccupation permanente de l'Institut national du cancer. Dans le cadre de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021 – 2030, l'Institut entend poursuivre la lutte contre les inégalités par une approche pragmatique adaptée aux différentes populations. Le travail réalisé par CoActis, en collaboration avec l'Institut national du cancer, y contribue. Il met à la disposition des populations les plus éloignées des messages de prévention en santé, des ressources adaptées et facile à comprendre. Ce type de démarche de communication est essentiel pour améliorer l'accès de tous à la santé et en réduire les inégalités d'accès ».

Emmanuel Collin, Directeur de la communication et de l'information de l'Institut national du cancer

Qui sommes-nous ?



Depuis 2010, l'association Coactis Santé agit pour une accessibilité effective à la santé et aux soins des personnes en situation de handicap. Les travaux de Coactis Santé concernent tous types de handicap : moteur, mental, psychique, ou sensoriel. Coactis Santé fédère une centaine de partenaires du monde institutionnel, associatif et sanitaire. Ensemble, ils co-construisent des outils en libre accès qui facilitent la préparation des rendez-vous médicaux, l'acceptation des soins et le dialogue avec les professionnels de santé : SantéBD et HandiConnect.fr.

Pour en savoir plus : www.coactis-sante.fr



Agence d'expertise sanitaire et scientifique publique, l'Institut national du cancer a été créé par la loi de santé publique du 9 août 2004. Il conduit l'élan national pour réduire le nombre de cancers et leur impact dans notre pays. Pour cela, l'Institut fédère et coordonne les acteurs de la lutte contre les cancers dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, de la recherche et de l'innovation. Porteur d'une vision intégrée des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale et économique liées aux pathologies cancéreuses, il met son action au service de l'ensemble des concitoyens : patients, proches, aidants, usagers du système de santé, population générale, professionnels de santé, chercheurs et décideurs.

Stéphanie Baz, Coactis Santé : stephanie.baz@coactis-sante.fr
